forfait bloqué Koifé

Fiche d'information standardisée
1er juillet 2014

Le forfait bloqué Koifé est disponible sur les couvertures réseaux d'Orange Réunion GSM/GPRS/EDGE/3G/3G+ pour un usage depuis un mobile compatible. Voir le détail des couvertures réseaux sur www.orange.re

Prix (mensuel) de l'offre

Tarifs TTC applicables pour les communications depuis la Réunion
Le forfait bloqué Koifé : SMS à volonté 24h/24 vers les mobiles à la Réunion, Mayotte et Métropole + Internet 600 Mo.

	20 €
Temps de communication sur la base des appels passés vers les fixes et mobiles Réunion, Mayotte et Métropole	1h30
Fixes et mobiles Réunion, Mayotte et Métropole	0,22 €/min
SMS vers les mobiles Réunion, Mayotte et Métropole 24h/24	inclus
MMS vers les mobiles Réunion 24h/24	inclus
SMS vers zone Outre-mer(1) (hors Réunion) et l'international	0,16 €
Internet	600 Mo inclus (débit réduit au-delà de 600 Mo)

Les communications passées depuis un territoire autre que la Réunion sont soumises à des tarifs spécifiques. Ces tarifs sont disponibles sur le site www.orange.re et dans la présente fiche tarifaire.

astuce

Avec le forfait bloqué Koifé,
l'option Orange Deezer premium + est à moitié prix soit 4,99 € au lieu de 9,99 € !
Retrouvez tous les détails sur l'option Orange Deezer premium + dans la page des options de la présente fiche tarifaire.

Description de l'offre

Usages depuis la Réunion.
Le forfait bloqué Koifé est une formule qui vous permet de totalement maîtriser votre budget, sans risque de dépassement : tous les mois, votre compte est automatiquement crédité du montant choisi et toutes vos communications non illimitées (appels, sms, mms, Internet mobile) sont décomptées de ce crédit.
Au-delà de votre crédit mensuel, vous pouvez continuer à recevoir des appels. Si vous le souhaitez, vous pouvez utiliser les recharges Orange pour communiquer au-delà de votre forfait. Dans ce cas, les prix de vos communications restent les mêmes.
10 € de crédit sont mis à votre disposition dès le 1er appel, et jusqu'à la 1ère date de renouvellement de votre crédit.
Les forfaits bloqués sont des forfaits qui proposent des heures de communication, des plages horaires pour passer des appels, des SMS et MMS en illimité, et de l'usage Internet sur le mobile. Les appels vers la Réunion, la Métropole, Mayotte sont tous au même prix et sont décomptés de votre forfait (hors numéros spéciaux). Ils sont également décomptés à la seconde dès la première seconde, qu'ils soient dans votre forfait ou en dépassement de votre forfait.
> Les SMS/MMS illimités doivent être émis depuis la Réunion, entre personnes physiques et pour un usage personnel non lucratif direct (hors SMS/MMS surtaxés, numéros courts) et dans la limite de 100 correspondants différents/mois.
Le MMS est un service dépendant du réseau, des caractéristiques des mobiles utilisés et des formats de contenus supportés, délivré vers les mobiles Réunion uniquement.

> jusqu'à 600 Mo en 3G+ d'Internet mobile
Voir détails dans l'encart « caractéristiques de l'Internet mobile »
Orange Réunion reporte automatiquement la valeur des communications que vous n'avez pas consommées sur le forfait du mois suivant, sans aucun coût supplémentaire et dans la limite de la valeur de votre forfait(2)

Durée(s) d'engagement

Le forfait bloqué Koifé est disponible sans ou avec engagement (12 mois ou 24 mois).

(1) La zone Outre-mer comprend la Réunion, Mayotte, la Guadeloupe, la Martinique, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, la Guyane. (2) Le report des communications non consommées est décompté à l'issue du forfait mensuel en cours. Report non cumulable d'un mois sur l'autre. Pas de report pour les minutes supplémentaires.

forfait bloqué Koifé

Fiche d'information standardisée
1er juillet 2014

Description des services annexes inclus	> accès au programme Davantage mobile > accès au portail mobile Orange > 800 pour accéder à votre messagerie vocale > 456 pour joindre votre service client > #123# info conso pour suivre de près votre consommation > présentation du numéro > signal d'appel : pour être averti lorsqu'un correspondant essaie de vous joindre alors que vous êtes déjà en ligne > report de crédit > garantie mobile 1 an > SAV > partage de connexion > option Orange international (pour passer des appels depuis la Réunion vers l'international) > option Orange sans frontière (pour passer et recevoir des appels lorsque vous êtes en déplacement en dehors de la Réunion) > service passerelle > service Recharge pour moi : grâce à ce service gratuit, vous pouvez envoyer un message à un proche à tout moment pour lui demander de recharger votre mobile Composez gratuitement le #123# depuis votre mobile et suivez les indications. Service accessible depuis la Réunion ou en dehors de la Réunion avec un mobile compatible et limité à l'envoi de 10 messages par mois calendaire et par destinataire mobile Orange à la Réunion. Le service « recharge pour moi » permet la mise en relation gratuite du demandeur et son correspondant. Le rechargement est soumis à l'acceptation de la demande par le correspondant. > service Appelle-moi : grâce à ce service gratuit, vous pouvez envoyer un message à un proche lorsque vous disposez de moins de 0,15 € sur votre compte, pour lui demander de vous appeler. Composez gratuitement le #123# depuis votre mobile et suivez les indications. Service accessible depuis la Réunion ou en dehors de la Réunion avec un mobile compatible et limité à l'envoi de 5 messages par mois calendaire et par destinataire mobile à la Réunion. Le service « Appelle-moi » permet la mise en relation gratuite du demandeur et son correspondant. Le rappel est soumis à l'acceptation de la demande par le correspondant.
Décompte des communications incluses	Facturation à la seconde dès la première seconde pour les appels passées vers la Réunion, Mayotte, Métropole, Guadeloupe, Martinique et Guyane. Facturation vers les autres destinations : facturation par tranche de 15 secondes au delà de la première minute indivisible. La durée maximale par appel est de 1h50.
Caractéristiques de l'Internet mobile	**Le forfait bloqué Koifé inclut l'usage de l'Internet mobile, à hauteur de 600 Mo/mois**, pour naviguer sur le web et utiliser les applications de votre mobile à tout moment de la journée. Les services premium et téléchargements restent payants. Orange Réunion se réserve le droit de limiter le débit à 64 kb/s au-delà de 600 Mo téléchargés, afin de permettre à l'ensemble de ses clients une utilisation optimale de son réseau. **Débit maximum théorique : 384 kb/s** **Usage interdits :** Tout autre usage que la navigation est interdit et notamment voix sur IP, peer to peer et newsgroup. Le client s'interdit tout usage commercial, revente, ou tout procédé visant directement ou indirectement à la cession, même gratuite ou à la commercialisation des communications illimitées. Le réseau étant mutualisé entre tous ses abonnés, Orange se réserve la possibilité, afin de leur en permettre l'accès dans des conditions optimales, de limiter le débit des utilisateurs procédant à plus de 600 Mo d'échanges par mois, usage non entendu comme raisonnable, ou en cas de récidive, de leur supprimer l'option. **Usages non inclus dans l'offre :** > videos portail > TV portail > premium
Frais additionnels	Lors de la souscription à un forfait bloqué Koifé, Orange Réunion se réserve le droit de demander un dépôt de garantie dans les cas visés par l'article 3 des Conditions Spéficiques de l'offre mobile d'un montant de 230 € maximum. En cas de souscription à une offre engageante 12 ou 24 mois et lorsque l'abonné résilie avant la fin de sa période d'engagement, sauf motifs légitimes visés aux Conditions Générales d'Abonnement, les redevances d'abonnement restant à courir jusqu'à l'expiration de cette période deviennent immédiatement exigibles. Le client engagé 24 mois, souhaitant résilier le contrat à compter de la fin du douzième mois, sera redevable du quart du montant dû au titre de la fraction non échue de la période minimum d'exécution du contrat.
Caractéristiques techniques/équipements	Réseaux GSM, GPRS, EDGE, 3G+ sous réserve de disposer d'un mobile compatible.
Service clients	Le service client Orange est à votre écoute de 7h à 20h du lundi au samedi : > au 456 depuis votre mobile Orange (appel gratuit) > ou au 0692 000 456 (coût d'une communication vers mobile Orange Réunion) > ou au 0 800 000 456 si vous n'êtes pas client Orange (appel gratuit depuis un poste fixe)

(3) Voir détails et conditions sur www.orange.re

forfait bloqué Koifé

Fiche d'information standardisée
1er juillet 2014

Conditions de rechargement

Comment recharger ?
> soit avec les recharges Orange
- 456 ou #123# . . . . . appel gratuit
Ce service vous permet de recharger votre compte 24h/24 et 7j/7 grâce aux recharges.
- #144*xxxxxxxxxxx# . . . . . inclus
Ce service vous permet de recharger votre compte en composant le :
#144* suivi des 14 chiffres du code de rechargement, suivi de #.
Voir détails des recharges sur la Fiche d'Information Standardisée recharges.

> soit en rechargeant votre compte à distance (par vous même ou par un proche)
24h/24 et 7j/7, c'est vous qui choisissez le montant de votre recharge !
- vous pouvez recharger par carte bancaire ou avec une recharge[3] achetée au préalable en vous connectant à votre espace client sur www.orange.re, rubrique "mes recharges par carte bancaire" ou "mes recharges par coupon"
- ou reporter le montant rechargé sur une facture forfait :
tout client forfait Orange (hors forfait bloqué) peut recharger votre compte sur www.orange.re ou sur appel du 456 (appel gratuit depuis votre mobile Orange).
Le montant rechargé apparaîtra sur sa prochaine facture en hors forfait.
Rendez-vous sur www.orange.re rubrique Mon univers > mes recharges ou sur le service vocal du 456

les autres tarifs

- vidéo à la demande[1] . . . . . 1 € / vidéo
- TV et radio live . . . . . 0,50 € / minute
- 999 dépôt direct d'un message vocal sur la messagerie d'un client Orange Réunion . . . . . prix d'un appel vers fixe local

Voir détails des options et autres prestations payantes dans la présente fiche tarifaire.

Le client s'interdit tout usage commercial, revente, ou tout procédé visant directement ou indirectement à la cession même gratuite ou à la commercialisation des communications illimitées. (1) Hors vidéos de charme à 3 €/vidéo.